



Extrait du Code de la Démocratie Locale
et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SÉANCE PUBLIQUE

IF Informations

- 1 Informations au Conseil communal

AF Affaires générales

- 2 Convention relative à la fourniture d'un conseil juridique aux communes par la Province de Namur - Adhésion

FI Finances

- 3 Demande d'avance de trésorerie de l'ADL - Décision
- 4 Modifications budgétaires n° 2 - Exercice 2019 - Modification de financement de certains projets extraordinaires - Ratification

CP CPAS et affaires sociales

- 5 Budget du CPAS - Exercice du droit de tutelle

PA Patrimoine

- 6 Vente conditionnelle d'un terrain à Bièvre - Approbation.

IN Intercommunales

- 7 Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale "Résidence Saint-Hubert" du 04 février 2020 - Approbation.

Partenaire

- 8 Convention de partenariat entre le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie asbl et la Commune

EG Egouttage

- 9 Convention de services relative à des prestations de curage et d'inspections visuelles des réseaux d'égouttage - Adhésion

MP Marchés publics

- 10 Installation d'une alerte intrusion et d'un système de surveillance caméra à l'atelier du service technique - Approbation des conditions - Prise d'acte
- 11 Missions d'assistance en gestion du portefeuille d'assurances - projet de convention

TR Travaux

- 12 Adhésion à la centrale d'achat mise en place par le BEPN relative à la passation d'un marché public de services pour la réalisation de rapports de qualité des terres par un expert agréé
- 13 Convention de service entre l'Inasep et la Commune de Bièvre pour l'assistance au diagnostic et à la gestion des voiries communales (Projet SYGERGO "SY de GEstion des Routes COmmunales)

AT ATL

14 ATL- Plan d'action 2019-2020

15 ATL- Rapport d'activités 2018-2019

ES Enseignement

16 Désignation d'une chargée de missions collective de service à l'école at aux élèves (SEE) pour 2 périodes - Ratification.

PS Police/Sécurité

17 Règlement complémentaire de circulation routière - emplacement pour personne handicapée - Rue de la Station 18 à Graide

PV Procès-verbal

18 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2019 - Approbation

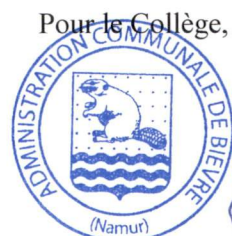
SÉANCE À HUIS-CLOS

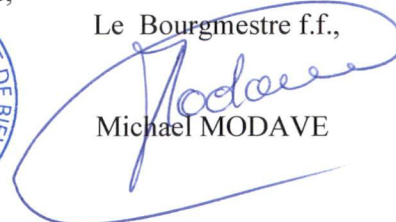
ES Enseignement

19 Personnel enseignement - Désignations - Ratification.

Le Directeur Général,

Olivier BRISBOIS



Le Bourgmestre f.f.,

Michael MODAVE